

Point d'actualités Coronavirus Irlande (25/03) FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

Au 24 mars à 15h : 1329 cas détectés et 7 décès.

Le Premier ministre a annoncé hier soir un durcissement des mesures de distanciation sociale, avec la fermeture de tous les commerces non essentiels et des rassemblements de plus de 4 personnes. Il a également annoncé un renforcement des mesures de soutien à l'économie et aux ménages.

Les éleveurs sont concernés par la fermeture des « marts », marchés aux enchères en public des ovins et bovins vivants très fréquentés en cette période de l'année. Ils anticipent des conséquences importantes sur la filière même si les échanges de ferme à ferme peuvent toujours se réaliser.

Les magasins d'intrants et d'équipements agricoles font partie des commerces essentiels exemptés de fermeture.

Les filières viandes (bœuf, agneau et porc) et lait s'inquiètent de la baisse des prix sur le marché irlandais.

Pour s'adapter aux contraintes sanitaires, le ministère irlandais publie de nouvelles instructions sur la procédure de débarquement de la pêche.

- **Contexte général**

Au 24 mars à 15h, 1329 cas ont été détectés en Irlande, et 7 décès sont dénombrés.

Le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, s'est exprimé hier (mardi 24 mars) pour annoncer un **durcissement des mesures de distanciation sociale** visant à retarder la propagation du virus, sans décider de confinement à ce stade :

- tous les commerces non essentiels vont fermer ce soir à minuit. Cafés et restaurants fourniront uniquement des plats et boissons à emporter ;
- interdiction des rassemblements de plus de 4 personnes - sauf pour les membres d'une même famille ;
- les déplacements doivent être limités au strict nécessaire : courses, soin, exercice physique ;
- le télétravail doit être mis en place sauf s'il est impossible ;
- gel des loyers et interdiction des expulsions ;
- hôpital : suppression de la distinction entre système privé et public.

L'Irlande modifie par ailleurs ses critères de test : les personnes désirant se faire tester doivent maintenant éprouver au moins 2 symptômes, à savoir de la fièvre plus un problème respiratoire (toux, difficulté à respirer...). Ce changement, recommandé par la National Public Health Emergency Team, vise à recentrer les tests sur les patients qui en ont le plus besoin, comme le personnel de santé. A ce jour, l'Irlande a réalisé plus de 17 000 tests. 6% sont positifs.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Le Department of Foreign Affairs déconseille tout voyage non essentiel à l'étranger au moins jusqu'au 29 mars.

Par ailleurs, les nouveaux arrivants en Irlande (hors Irlande du Nord) doivent observer un confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Ceci ne concerne pas les transporteurs, pilotes et équipages maritimes.

<https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le Premier ministre a annoncé hier (mardi 24 mars) le **renforcement des mesures de soutien à l'économie et au revenu des ménages**.

La première salve de mesures annoncées le 9 mars, à hauteur d'environ 3 Mds€ (ou 1% du PIB), était financée sur la base des ressources identifiées au budget 2020 dans le cadre de contre-mesures à un Brexit dur.

Parmi les mesures annoncées le 24 mars figure un **subventionnement des entreprises en vue du maintien des salaires** pour éviter une rupture du contrat de travail (licenciement économique). Les entreprises éligibles (les critères doivent être précisés dans les prochains jours) percevront une aide correspondant à 70 % du salaire net des employés dont elle ne peut plus assurer la rémunération (plafond de 410€/ semaine pour des revenus annuels jusqu'à 38 000 €, et de 350€ / semaine pour des revenus compris entre 38 000 et 76 000€).

Ce nouveau train de mesures comprend également une **hausse des indemnités chômage et maladie** à hauteur de 350€ / semaine (contre 203€ / semaine précédemment) pour une durée portée à 12 semaines, contre 6 précédemment. Le coût des mesures est évalué à ce stade sur une période de 12 semaines, soit jusqu'à l'été.

Le gouvernement renforce ou complète le dispositif visant à limiter l'impact de la crise sur la situation des ménages en permettant des aménagements ou des moratoires sur le paiement des mensualités des emprunts, des loyers ainsi que sur celui des services (gaz et électricité).

- **Problématiques / mesures spécifiques liées filières agricoles**

Dans son allocution du 24 mars, le Premier ministre irlandais a annoncé la **fermeture des marchés aux enchères bovins et ovins** (« marts »). La profession agricole considère que cela aura des impacts sur la filière, alors même que les transactions sont très élevées à cette période de l'année. Tim Cullinan, le président de l'Irish Farmers' Association (IFA) indique que le réseau des marchés va cependant continuer à fournir des outils pour que les échanges entre éleveurs se poursuivent via des procédures sécurisées et adaptées au contexte sanitaire (de ferme à ferme).

Les professionnels se félicitent en revanche de l'inscription par le gouvernement des magasins d'intrants et d'équipements agricoles parmi la liste des points de ventes « essentiels » qui n'ont pas vocation à fermer.

Le cours des **marchés de bœuf, porc et lait** sont décrits comme d'ores et déjà affectés par la baisse de la demande suite à la fermeture de la quasi-totalité des chaînes de restauration, même s'il est anticipé que la consommation des ménages puisse combler en partie ces baisses. Sur le lait, les coopératives

ont mis en place un plan de contingence partagé qui prévoit notamment une mise en commun des forces vives pour assurer une continuité de l'activité de l'ensemble des coopératives.

Les services du ministère de l'agriculture adaptent leur activité au contexte COVID 19 :

- Des échanges téléphoniques remplaceront les rendez-vous physiques entre l'administration et les jeunes agriculteurs qui ont déposé un dossier d'aide ;
- Un nouveau guide pour la réalisation des tests de tuberculose bovine a été publié en vue d'assurer la continuité de ce dispositif de prophylaxie considéré comme essentiel tout en assurant le respect des nouvelles règles de sécurité sanitaire. Il contient des recommandations pour les vétérinaires et les éleveurs, notamment en cas de confinement (éleveurs ou vétérinaires).

- **Problématiques / mesures spécifiques liées à la pêche**

Le ministère irlandais a publié, le 25 mars après-midi sur son site internet, une **notice concernant les règles sanitaires et logistiques à suivre pour l'accueil des navires et de leur pêche dans les ports irlandais** (notice jointe). Des zones de débarquement spécifiques aux navires étrangers doivent ainsi être aménagées et l'accès aux services (eau, alimentation, carburant) doit être maintenu.